

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a modifié les articles L 2313-1, L 3313-1 et L 4313-1 du CGCT relatifs à la publicité des budgets et des comptes.

Dans toutes les communes (et non pas seulement dans les communes de plus de 3 500 habitants) et leurs établissements publics, les départements, les régions et les métropoles, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles devra être annexée au budget de l'exercice 2023 et au compte administratif de l'exercice 2022.

I - Le cadre général du compte administratif

Le compte administratif retrace toutes les recettes et toutes les dépenses réalisées au cours de l'exercice. Il fait ressortir la situation des crédits consommés à la clôture de l'exercice ainsi que les restes à réaliser. Son approbation constitue l'arrêté des comptes.

II - La section de fonctionnement

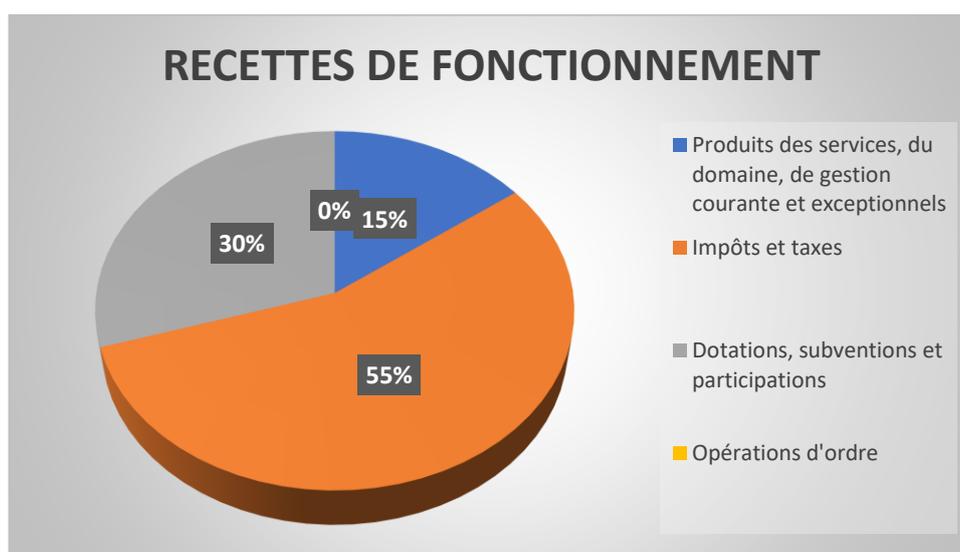
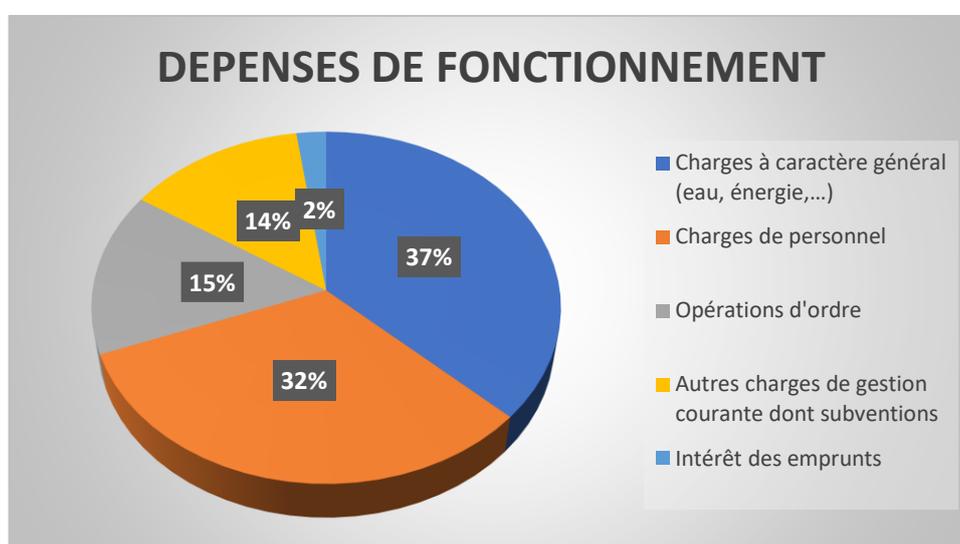
Généralités

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes (énergie, fournitures, prestations de service,...)	683 158.46 €	Recettes des services (vente de bois, régies, remb absence maladie,...)	88 966.19 €
Dépenses de personnel	600 368.09 €	Impôts et taxes	1 422 132.08 €
Autres dépenses de gestion courante (subventions aux associations, bourses, participations au SDIS et syndicats, FNGIR,...)	250 524.09 €	Dotations et participations	765 045.38 €
Dépenses financières	41 687.65 €	Autres recettes de gestion courante (location,...)	50 268.46 €
Charges exceptionnelles	259.96 €	Produits exceptionnels	240 839.51 €
Total dépenses réelles	1 575 998.25 €	Total recettes réelles	2 567 251.62 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	278 509.04 €	Produits (écritures d'ordre entre sections)	
Total général	1 854 507.29 €	Total général	2 567 251.62 €



Les dotations de l'État en baisse : - 98 627.00 €

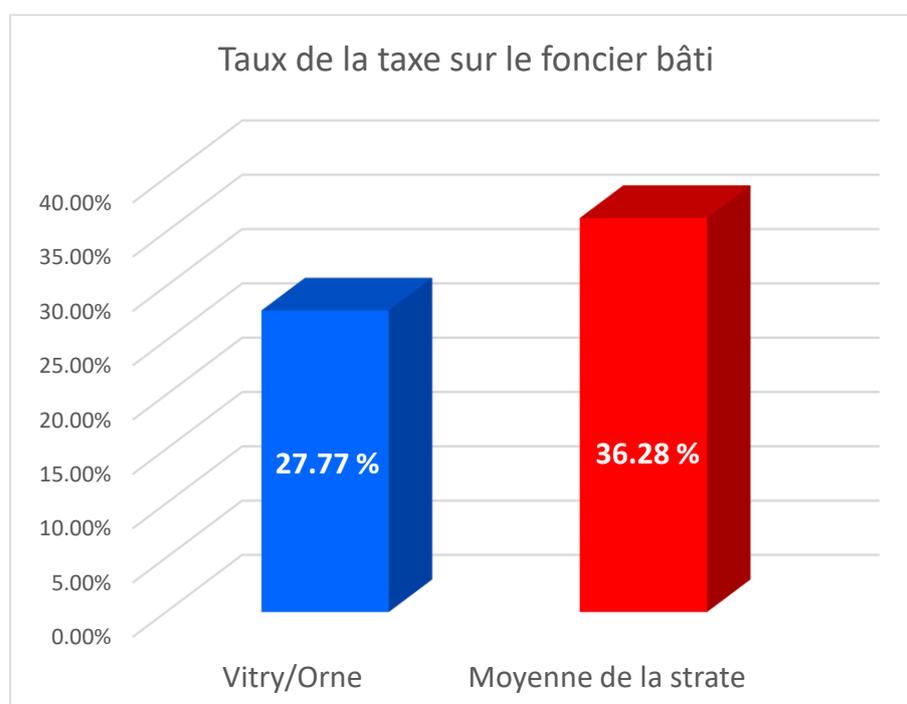
	2014	2022	Variation entre 2014 et 2022
Dotation forfaitaire	541 805.00 €	388 957.00 €	-152 848.00 €
DSR	48 755.00 €	120 067.00 €	71 312.00 €
DNP	71 327.00 €	54 236.00 €	-17 091.00 €
TOTAL	661 887.00 €	563 260.00 €	-98 627.00 €

La fiscalité

Afin de ne pas augmenter la pression sur le budget des ménages, malgré une baisse des dotations de l'Etat, **le Maire a proposé comme les années précédentes, de ne pas augmenter les taux en 2022.**

TAXES	Taux 2022	Dont taux communal de base 2021	Dont taux départemental de base 2021
Taxe sur le foncier bâti	27.77%	13.51%	14.26%
Taxe sur le foncier non bâti	104.43%		

Le produit des impôts locaux est de 376 € par habitant par rapport aux 398 € pour les autres communes de la strate. La pression fiscale sur les habitants est donc inférieure de 5%.



Le taux moyen national de la taxe sur le foncier bâti est de 36.28 %.

III - La section d'investissement

Généralités

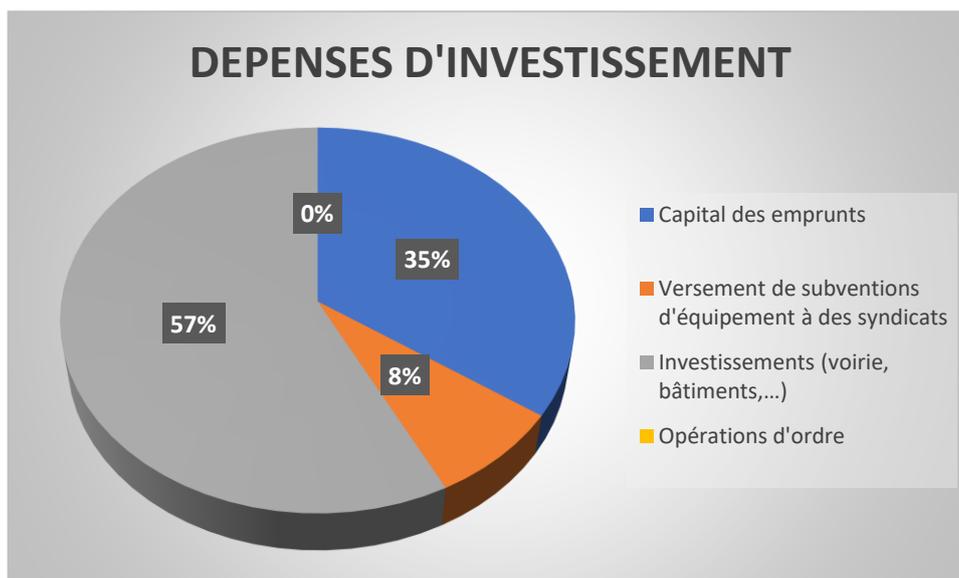
Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets du syndicat à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

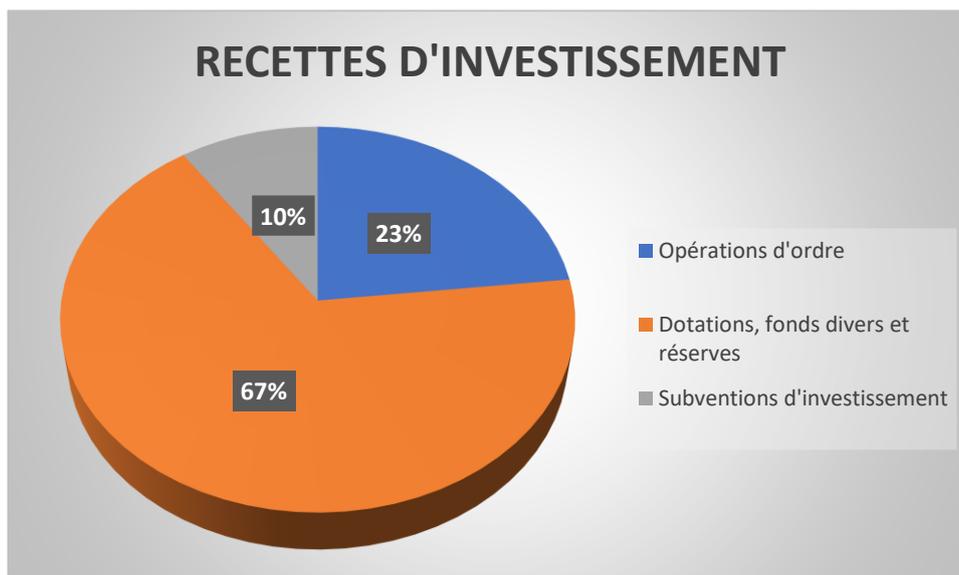
Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

Vue d'ensemble de la section d'investissement :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Remboursement d'emprunts	172 514.15 €	FCTVA et réserves	806 103.28 €
Versement de subventions d'équipement à des syndicats (AC CCPOM)	39 464.35 €	Subventions	115 126.00 €
Travaux de bâtiments et de voiries	287 199.77 €		
Total dépenses réelles	499 178.27 €	Total recettes réelles	921 229.28 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)		Produits (écritures d'ordre entre section)	278 509.04 €
Total général	499 178.27 €	Total général	1 199 738.32 €





IV – La dette

La commune n'est pas très endettée. En effet, le ratio de désendettement est de 4 années, si l'on consacre l'intégralité de l'épargne brute au remboursement du capital de la dette.

Capital restant dû au 31/12/2022 : **2 899 402.03 €**

L'annuité de la dette pour 2022 représente : 214 776.95 €, soit 70 € par habitant contre 81 euros/habitant pour les communes de la strate.

VI – Les résultats cumulés

	Fonctionnement	Investissement	Restes à réaliser
Dépenses	1 854 507.29 €	499 058.27 €	2 386 000.00 €
Recettes	2 567 251.62 €	1 199 738.32 €	0.00 €
Résultat 2022	712 744.33 €	700 680.05 €	-2 386 000.00 €
Excédent de fonctionnement 2021	471 329.73 €		
Excédent d'investissement 2021		1 071 263.70 €	
Résultat cumulé 2022	1 184 074.06 €	1 771 943.75 €	-2 386 000.00 €

Les résultats cumulés sont réaffectés au BP 2023.

Il s'agit d'excédents qui permettront de financer les gros investissements.

Fonctionnement			Investissement		
COMPTE	RECETTES	DEPENSES	COMPTE	RECETTES	DEPENSES
002	570 017.81 €		1068	614 056.25 €	
			001	1 771 943.75 €	

VII - Les principaux ratios :

Population 2022 : 3 056 habitants		Euros par habitant	
	MONTANT TOTAL	Vitry sur Orne	Moyenne de la strate (Direction Générale des Collectivités Locales 2021)
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (hors 002)	2 567 251.62 €	840.07 €	941.00 €
Dont impôts locaux	1 150 544.00 €	376.49 €	398.00 €
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 854 507.29 €	606.84 €	770.00 €
Dont charge de personnel	600 368.09 €	196.46 €	377.00 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT (hors 001)	1 199 738.32 €	392.58 €	431.00 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	499 058.27 €	163.30 €	417.00 €
Encours de la dette au 31/12/2022	2 899 402.03 €	948.76 €	663.00 €
Annuité de la dette	214 201.80 €	70.09 €	81.00 €
Excédent brut de fonctionnement pour financer les investissements	712 744.33 €	233.23 €	188.00 €

Des ratios reflète des finances saines de la commune :

- **Une pression fiscale locale inférieure à la moyenne nationale**
- **Des dépenses de fonctionnement maîtrisées et inférieures de 21%** à la moyenne nationale, grâce à **une maîtrise des charges de personnel inférieures de 48%**
- **Une annuité de la dette inférieure de 13%** par rapport aux autres communes
- **Une capacité de financement des investissements supérieure de 24%** aux communes de la strate
- **La pression fiscale à Vitry-sur-Orne est inférieure de 5%** par rapport aux communes de même taille (produit des impôts locaux : 376 € par habitant par rapport aux 398 € pour les autres communes de la strate).